Huitième année. — N° 353 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 12 JUIN 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi de 10 heures à midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

La Femme française jugée par un Suédois

On a dit très justement que la famille française est pour le passant comme une propriété entourée de murs : à la juger par ce qu'on en voit du dehors, sans entrer dans son intimité, l'étranger risque de se tromper lourdement. Et cela d'autant plus, que les Français mettent plus volontiers en relief leurs défauts que leurs qualités.

La presse et la littérature ajoutent à cette impression fausse, car elles sont loin d'avoir sur tous les sujets la même réserve que celles des autres pays. En France, la franchise prime tout, comme chez les gens de cœur, et toutes les vérités, même les plus dures, sont dites ouvertement, sans aucune des réticences qui sont en usage outre-Rhin.

On est ainsi porté trop souvent à considérer le peuple français comme frivole. Ce qui y contribue encore c'est que, de tous les pays du monde, on vient à Paris chercher des distractions, en sorte que l'étranger est pour beaucoup dans l'apparence peu austère de la capitale. Mais il est vraiment grotesque d'entendre ceux qui y sont venus chercher toutes sortes de débauches, se lamenter de l'immoralité parisienne et baser l'opinion qu'ils se font du peuple français sur ce qu'ils ont pu observer dans les rues, les cafés ou les restaurants de nuit.

Pour entrer dans l'intimité de la famille française, il faut beaucoup de temps et de perspicacité. Et celui qui veut la bien comprendre et la juger d'une manière équitable, doit surtout étudier la femme française, et en particulier la mère de famille. On ne peut alors qu'admirer les idées élevées, le goût du travail, la générosité de cœur, le patriotisme dont elle fait preuve dans toutes les classes de la société. C'est ce que le noble roi des Belges a bien compris quand il a dit : « J'ai confiance dans l'avenir de la France parce que je connais l'ardeur patriotique de la mère et de l'épouse françaises. »

Par ma profession j'ai été en contact pendant des années avec toutes les catégories sociales : femmes du peuple venant se faire soigner dans les hôpitaux, bourgeoises aisées, femmes de la haute société, jusqu'aux intellectuelles les plus raffinées. Dans toutes les conditions, j'ai trouvé des sentiments élevés, des idées justes, d'excellents cœurs, gardant toutefois la mesure, grâce à un tact très fin.

Mais jamais la noblesse de la nation française et la grandeur d'âme de ses femmes n'ont été mieux mises en lumière qu'en ce moment. Clausewitz et Bernhardi ont complètement oublié, comme tous leurs compatriotes, le côté moral de la guerre : c'est celui qui précisément va amener la France à la victoire. Et le réveil provoqué par les affreux événements auxquels nous assistons va achever de faire disparaître les faiblesses qu'une existence trop facile et trop douce avait pu provoquer.

Ce que j'observe ici depuis dix mois n'a rien de commun avec les fantaisies du correspondant de la *Gazette de Cologne* qui se trouvait sans aucun doute Unter den Linden à Berlin quand il croyait écrire à Paris. Rien de plus inexact aussi que l'article paru dans le *Svenska Dagbladet* du 18 mars, sur l'état moral actuel de la capitale.

Presque tous les hommes aptes à faire un soldat sont sur le front et beaucoup sont remplacés dans leurs métiers par des femmes qui les suppléent à merveille. Mais la Française reste toujours femme et ne se laisse pas griser par sa progressive émancipation. Son sentiment de la mesure lui permet de garder, même quand elle empiète sur les attributions de l'homme, la juste attitude qui convient.

C'est surtout comme infirmière et garde-malade qu'il faut voir la Française : ses qualités se montrent alors dans leur vrai jour. Et là aussi on rencontre des femmes de toutes catégories sociales qui ne se ressemblent en rien si ce n'est par leur abnégation absolue et leur dévouement à la tâche qu'elles ont acceptée. Dans les deux hôpitaux militarisés où depuis la guerre je passe presque toutes mes matinées, je vois les femmes ou les filles de personnages importants, de riches bourgeois ou d'officiers, rivaliser de zèle avec de petites commerçantes ou des ouvrières en chômage. Toutes travaillent du même cœur. Pourtant l'une attend son mari, l'autre son fiancé ou son frère qui se battent pour la cause sacrée de la patrie et de la civilisation. Beaucoup pleurent quelqu'un des leurs tombé au champ d'honneur ou prisonnier des barbares. Et ces femmes ont souvent des enfants dont elles continuent à s'occuper, partageant leur temps entre eux et les blessés, et passant souvent les nuits en service de garde sans pouvoir se reposer pendant la journée.

Je ne saurais mieux conclure qu'en citant ce qu'écrivait, quelques jours avant la bataille de la Marne, une dame suédoise très francophile : « la France est un pays sérieux, sa légèreté apparente lui sert seulement à rendre le devoir plus facile et les charges de l'existence moins lourdes. En ce moment où sa culture, la plus belle qui se soit manifestée depuis l'antiquité est menacée, qui pourrait oublier tout ce qu'elle nous a donné? Chaque jour, Paris dépense autant d'esprit, de génie d'invention, d'énergie et de courage, qu'une autre nation pendant une année entière. La France est pour moi le soleil : le soleil lui-même a des taches, mais elles disparaissent dans la lumière qui rayonne sur l'univers ».

Paris, le 1er juin 1915.

Docteur de Frumerie,
Ancien capitaine de l'artillerie suédoise.

NOTES D'ACTUALITÉ

Drame de la rue. — Un cortège apparaît sur la place que le balcon domine. On se penche : la rue fut si émouvante depuis dix mois, tour à tour héroïque dans l'envol des « Marseillaises » du départ, crâne sous les Taubes, impavide sous les Zeppelins, houleuse autour des espions, tranquille quand on la croyait folle, et curieuse quand on la croyait terrorisée, que ce n'est plus par simple badauderie qu'on la regarde : la rue, n'est ce pas, est une leçon d'Histoire. Donc, le cortège avance : il y a bien un conscrit en tête — c'est le jour de la classe 17 — mais il n'en est pas le héros et, si la foule le suit, c'est qu'il porte dans ses bras un enfant.

Il le porte même avec peine, car il n'est que de la classe 17 et l'enfant a douze ans au moins. On distingue son corps inerte, ses jambes pendantes, sa figure congestionnée dans laquelle la bouche ouverte fait un trou d'ombre qui ne cesse de pousser des cris perçants, affolants. Les badauds, le petit télégraphiste, le petit boucher eux-mêmes semblent émus et escortent le vaillant conscrit et sa précieuse charge dans sa classique marche au pharmacien. Aucune automobile en vue. L'accident est inexplicable, sans doute est-ce un cas d'épilepsie.

Un agent pénètre enfin dans l'officine et en sort quelques minutes après, tenant à son tour le pauvre petit. On pense qu'il va arrêter une voiture pour le conduire à l'hôpital; on pense mal car il prend, toujours suivi par la foule, le chemin du poste. C'est encore un de ces drames brefs de la rue qui se terminent sans qu'on en ait vu le premier ni le dernier acte.

Cependant, le pharmacien, qui sait tout, qui voit tout, se tient olympiennement derrière ses bocaux. « Qu'avait donc cet enfant, l'autre jour? » demande avec innocence la dame du cinquième qui se rappelle tout à coup l'aventure inexpliquée.

— L'enfant qui criait, vendredi?

— Oui.

— Une crise de *delirium tremens*.

— Une crise...

— Oui, il était « saoul », conclut avec indifférence l'exécuteur des ordonnances.

La dame n'en revient pas : alors, après s'être étouné de son étonnement, le pharmacien explique avec indulgence, car c'est une bonne cliente, que le gamin employé (?) dans un café du quartier a trouvé moyen d'y boire et qu'il était ivre d'une quantité de rhum bue ce jour-là. Sa mère aussi, d'ailleurs, ajoute-t il, et le père ne vaut pas mieux (1).

Voici ce que nous laissons faire des enfants dont on ne cesse de nous reprocher la rareté. L'alcool, destructeur de la race, n'est ni interdit *ni même rationné* dans un pays qui se glorifie de lutter pour la civilisation. Honte sur nous si nous permettons aux soldats revenus d'assister à ce spectacle qui déshonore une nation : un enfant ivre mort dans la rue.

Odette Bussard.

Les Danoises obtiennent les droits parlementaires

Après la Finlande et la Norvège, voici le troisième Etat scandinave qui accorde aux femmes les droits politiques complets.

Le Parlement danois a adopté, samedi 5 juin, jour anniversaire de la première Constitution danoise de 1849, la nouvelle Constitution qui est une des plus libérales de l'Europe et qui donne le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

Le roi signa la loi constitutionnelle dans l'après-midi. Une grande procession de femmes de toutes les classes de la société défila devant le palais royal en acclamant le souverain.

Le soir, le roi donna une réception aux membres du Parlement. Les socialistes y prirent part. Le souverain a porté un toast au Danemark.

« C'est sur le fond sombre des événements du monde, a-t il dit, qu'il nous est permis de fêter la nouvelle Constitution, grâce à la paix que Dieu nous a donnée. Nous espérons que cette Constitution deviendra une bénédiction dans l'avenir, afin que nous puissions transmettre à la postérité notre patrie, libre et entière, ainsi que nous l'avons reçue des ancêtres. Vive le Danemark! »

Le président du Folketing a répondu en portant la santé du roi et de la reine.

LES INTÉRÊTS FÉMININS AU PARLEMENT

Le salaire des ouvrières à domicile

Le projet de loi adopté par la Chambre, et modifiant les titres III et V du livre premier du code du Travail et de la Prévoyance sociale, est venu en délibération au Sénat le 22 avril et le 20 mai.

M. Jean Morel, rapporteur, explique que le projet de loi a pour but de faire cesser des abus criants et scandaleux par la fixation d'un salaire minimum. Il apporte des chiffres qui sont peut être moins nouveaux pour nos lecteurs que pour beaucoup de membres du Sénat, mais en tout cas fort impressionnants. A Paris, 27 0/0 des ouvrières gagnent au maximum 10 centimes par heure, et 28 0/0 seulement ont des gains horaires supérieurs à 20 centimes. La situation est encore pire en province. C'est ainsi que le gain de 10 centimes l'heure au maximum est celui de 80 0/0 des ouvrières de l'Allier, de 50 0/0 de celles du Cher. Dans l'Allier encore, 60 0/0 des ouvrières gagnent au plus un sou par heure. Ces chiffres portent sur la lingerie et les fleurs artificielles. Le rapporteur cite quelques exemples frappants de la misère entraînée par ces salaires de famine : « Une ouvrière déclara qu'elle commençait à coudre tous les jours à 3 heures du matin, d'abord au lit (c'était l'hiver) à cause du froid. Une autre reste à sa machine toute la journée et une partie de la nuit sans se lever de son siège... Une autre, veuve, ayant un enfant de 11 ans, fait des journées de 17 heures pour 1 fr. 75, et elle ne dépense que 1 franc par jour pour sa nourriture et celle de son enfant, réservant le surplus pour le logement et l'habillement.

(1) Toute l'histoire est rigoureusement exacte. Je tiens les détails chronologiques et le nom du pharmacien à la disposition de qui de droit.

Ce n'est pas tout. Travaillant sans relâche, mal nourries, les ouvrières sont encore forcées de se loger dans des taudis insalubres qu'elles n'ont même pas le temps de tenir propres et qui deviennent des foyers de maladies. C'est ainsi qu'une ouvrière qui a mis au monde onze enfants en voit neuf mourir de la tuberculose.

Tous ces faits navrants le deviennent plus encore, si on compare la situation faite aux ouvrières avec celle, florissante, des industriels qui vivent de leur « sueur » (*sweating*).

Les remèdes? L'orateur explique pourquoi ni le patronat, ni le syndicalisme ne peuvent en apporter dans ce cas. L'ouvrière à domicile, dit-il, n'est pas syndicable. A Paris, après une propagande active qui dura des années, on est parvenu à réunir 200 ouvrières sur 250.000 environ. Peut-être pourrait-on, à la longue, vaincre la timidité qui fait échouer les tentatives d'action commune. Mais le mal est si grand qu'il exige une intervention rapide, celle de la loi.

Il ne s'agit pas de fixer un salaire arbitraire, mais de laisser à des Commissions spéciales le soin de l'établir pour chaque profession et chaque région. Beaucoup de pays étrangers ont adopté des mesures analogues avec succès : ainsi l'Australie, l'Angleterre.

M. Herriot dit qu'on pourrait dès maintenant, pendant la guerre, protéger l'ouvrière contre certains abus. C'est ainsi que des femmes qui n'ont pas de soutien mobilisé, mais tirent leurs uniques gains de leur travail chez elles, se trouvent actuellement sans ressources, et n'ont pas droit à l'allocation militaire. M. Herriot cite un exemple bien typique de la façon dont sont traitées les ouvrières :

« Nous avons confié 200 pantalons de soldats à l'un de nos ouvroirs. Après avoir discuté les prix avec l'entrepreneur, nous devions recevoir 15 centimes pour l'opération qui s'appelle le finissage... Les 200 pantalons ont été rendus, après vérification dans l'ouvroir. Lorsqu'il s'est agi d'établir des comptes, non seulement l'entrepreneur n'a pas payé les 30 francs sur lesquels nous comptions, mais il m'a remis une facture que je conserve, établissant qu'il fallait lui payer 24 francs de malfaçons et 9 fr. 50 de fil, de sorte qu'il a réclamé 3 fr. 50 à la commune pour le travail en question. Or, si des ouvrières à domicile risquent d'être exploitées quand elles sont couvertes par la protection d'une administration, on doit soupçonner jusqu'à quel point de misère peuvent descendre celles qui ne sont protégées par personne. »

M. Herriot propose donc d'établir des ateliers de distribution du travail, en supprimant les intermédiaires. On fabrique là des objets nécessaires à l'armée, et on peut verser à l'ouvrière la presque totalité de l'argent versé par l'intendance.

M. le Ministre répond à M. Herriot que les décrets de 1899 et des circulaires toutes récentes exigent des entrepreneurs qu'ils paient un salaire convenable à l'ouvrière. Il s'agit donc seulement de faire appliquer la loi, en établissant des sanctions.

M. Jenouvrier aborde hardiment le problème du rapport de la misère avec la morale.

« Est-il possible à une jeune fille, à une femme, de rester honnête lorsque d'un côté son travail honorable est rémunéré par ce que vous savez, et que d'un autre côté elle n'a qu'à consentir à déchoir pour recevoir un salaire, déshonorant sans doute, mais qui sera très supérieur à celui que son labeur lui assurerait? »

M. de Las-Cases qui, en 1909, avait en vain réclamé un minimum de salaire pour les ouvrières de la soie et avait perdu, dit-il, « la cause de Mireille, » rappelle ces paroles prononcées par Albert de Mun dès 1898 :

« Ce n'est pas assez de saluer avec respect celles qui échappent, à force de courage et de vertu, au cercle fatal; celles-là, ce sont les exceptions. Il faut les admirer, mais il faut sauver les autres. La société n'a pas le droit de se résigner à leur sort, car ce sont les victimes des inexorables lois que donnent à l'homme le développement de sa richesse et la satisfaction de son luxe. »

M. de Las-Cases explique que la loi du minimum n'est pas faite contre les patrons justes qui, sans la loi, risquent d'être lésés par la concurrence des autres. Le seul inconvénient qui en pourra résulter est la suppression de l'article à bon marché. Laissons la camelote aux amateurs d'outre-Rhin.

Après la discussion assez animée d'un amendement de M. Delahaye, l'ensemble du projet de loi est adopté.

A. B.

M. Maurice Viollette a demandé à la Commission de législation civile d'approuver la modification des formalités légales, pour autoriser les femmes mariées à « contracter » en justice. Il a obtenu aussi qu'on reprenne les dispositions antérieurement votées à la Chambre pour donner aux femmes le droit d'être tutrices ou de faire partie des conseils de famille. Enfin, la Chambre a adopté le projet de loi de ce zélé féministe, d'étendre les dispositions de la loi du 6 juin 1908 à la séparation de corps prononcée entre époux remariés après divorce.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE PAR LES FEMMES

Nous avons annoncé la création d'un service de propagande à l'Etranger rattaché aux sociétés féminines. Voici les renseignements que nous envoie l'active et intelligente secrétaire de ce service, Mme Casevitz.

UN SERVICE FÉMININ DE PROPAGANDE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

Abondamment pourvu de brochures et de documents le service fonctionna rapidement. Nos correspondantes des sociétés féministes à l'Etranger nous répondirent en nous envoyant des listes d'adresses et des lettres de vive approbation pour une initiative qui répondait à leurs désirs :

« Je ferai mon possible, m'écrit une Suédoise, pour faire connaître le contenu des documents... Vous avez en moi une fervente amie de votre belle patrie et je suis de tout cœur attachée à votre cause. »

« Je vous remercie des documents que vous m'avez envoyés relatifs à la guerre, m'écrit une Américaine. Nous sommes, en effet, très heureux de recevoir des nouvelles preuves de ce dont nous sommes déjà convaincus : que dans le malheur horrible où le monde est maintenant plongé, la France, seule entre tous les pays peut-être, n'a pas manqué à l'idéal vers lequel nous tâtonnons même en des moments pareils. Nous sentons tous que dans la victoire de la France, nous pourrons entrevoir une longue paix de liberté et d'humanité... Je fais circuler autant que je le puis, les brochures que je reçois de France... »

Et combien d'autres encore!...

En moins de deux mois, nous avons fait 260 envois, chacun comprenant plusieurs brochures.

Nos brochures sont : les Crimes allemands, de Bédier, la Violation de la neutralité belge et luxembourgeoise, de Weiss; Qui a voulu la guerre? de Denis et Divickeim; les Villes martyres, les Allemands en Belgique, la Belgique martyre, le Livre jaune, le Rapport officiel des atrocités, le *Matin* contenant le rapport des atrocités commises sur les civils, la Guerre mondiale, Messidor, le numéro de *La Française* contenant la réponse des Femmes françaises aux Congressistes de La Haye; les bulletins de l'Alliance française, etc., etc.

Nous devons cette abondance de brochures à la générosité de la Maison Armand Colin, de MM. Fournol, Soulié, Rébelliau; qu'ils soient ici publiquement remerciés.

Notre service commence à vivre; nous demandons qu'il grandisse : conquérir l'opinion des neutres est une bataille que les femmes françaises doivent avoir à cœur de gagner.

Thérèse Casevitz-Rouff.

LA GUERRE A L'ALCOOL

AU VRAI POILU

Nos lecteurs se souviennent sans doute de l'article publié dans *La Française*, afin de lancer un projet de cercle du Soldat à Paris. Mlle B..., qui avait pris cette initiative, nous écrit qu'elle vient d'aboutir heureusement.

Le « Vrai Poilu », salle de lecture et de repos pour les soldats avec consommations non alcooliques, est ouvert 51, rue de l'Observatoire. Il s'est créé sous les auspices des *Fraternités féminines*, dont nous avons aussi annoncé l'extension d'Angleterre en France.

Nos félicitations à la vaillante fondatrice et à toutes les personnes qui lui ont donné leur concours.

UN APPEL A TOUS

Nous recevons la communication suivante :

La Ligue Nationale contre l'Alcoolisme, en présence des progrès effrayants de ce terrible fléau, est certaine de répondre aux vœux de tous les bons citoyens, en les invitant à s'unir à elle pour le combattre avec une nouvelle énergie.

Tout d'abord, et avant de solliciter le concours de l'Etat, elle demande à chacun de faire un effort personnel consistant à prendre l'engagement de s'abstenir d'alcool pendant la guerre. Le Président de la République, voulant donner un haut exemple à la nation et encourager la Ligue Nationale, lui a fait adresser la lettre suivante :

« Paris, le 18 mai 1915.

« Vous demandez à M. le Président de la République de vouloir bien prendre, à l'exemple d'autres chefs d'Etat étrangers, l'engagement de s'abstenir de tout spiritueux pendant la durée de la guerre.

« Voilà un engagement qu'il est bien aisé au Président de prendre, non seulement pour la durée de la guerre, mais même au-delà.

« Il ne boit en effet jamais d'alcool.

« Signé : *Le Secrétaire général de la Présidence de la République*, FELIX DÉCORT. »

La Ligue Nationale engage vivement toutes les personnes et les Associations désireuses de coopérer avec elle à la lutte contre l'alcoolisme, à lui écrire, 147, boulevard Saint-Germain, Paris. Les renseignements utiles, formules d'engagement, de pétitions, etc., leur seront immédiatement envoyés.

Les Femmes dans les commissions de reconstruction des cités

Chère Madame,

Nous lisons dans *La Française* de ce jour, sous le titre « *Les femmes dans les Commissions pour la reconstitution des foyers détruits* », un article où il est conseillé aux Sociétés féministes de faire les démarches nécessaires pour qu'une place soit réservée aux femmes dans ces Commissions.

Permettez-nous de vous rappeler que, dès le *21 février*, l'*Union fraternelle des femmes* a tenté auprès des pouvoirs publics une démarche dans ce sens. Sur les conseils de sénateurs et de députés spécialisés dans ces questions, nous avons, dans notre lettre du *21 février*, demandé au Ministre de l'Intérieur l'admission des femmes dans les Commissions chargées de la réédification des foyers détruits, faisant valoir toutes les raisons qui militent en faveur de cette admission.

Le Ministre nous a répondu « que notre demande était prématurée, attendu que les Commissions instituées par décret du 4 février avaient pour mission de procéder seulement à la constatation et à l'évaluation des dommages matériels résultant de faits de guerre et n'auraient pas à s'occuper d'œuvre de reconstitution, mais que bonne note était prise, le cas échéant, de notre demande. »

Il n'y a donc plus qu'à récidiver, la porte étant entr'ouverte.

Il nous semble qu'une entente entre les chefs des différents groupes féministes ne serait pas inutile.

Nos démarches n'ont pas été tenues secrètes; puisqu'au cours de nos séances nous les avons fait connaître aux membres de l'U. F. F. et que, le 1er mars, *le Petit Journal* consacrait à nos revendications un assez long article.

Nous vous remercions à l'avance de l'accueil que vous ferez à cette rectification et vous prions d'agréer, chère Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour la Présidente,
AMÉLIE HAMMER,
La Secrétaire générale,
J. FRANÇOIS RASPAIL.

Les Héroïnes du Jour

LES FUNÉRAILLES D'UNE ÉCOSSAISE EN SERBIE

Une jeune doctoresse écossaise, Miss Ross, étant morte du typhus à Kragujevatz, les Serbes lui ont rendu de grands honneurs dont le *Common Cause* a publié une intéressante description.

D'abord, en plein air, parmi les fumées de l'encens, des prêtres de l'Eglise grecque, en robes noires ornées d'argent, célébrèrent un service religieux. Les cantiques étaient répétés par tout le chœur. Puis une procession se forma dans l'église. A la tête marchait la musique de la garde du prince impérial de Serbie, jouant la triste mais belle marche funèbre qui est spéciale à ce régiment. Après certains rites dans l'église, la procession se reforma et traversa la ville pour se rendre au cimetière, qui en est un peu écarté.

Là, tandis que l'attaché militaire anglais, le colonel Harrisson, lisait une courte prière selon le rite anglican, toutes les cloches sonnèrent, comme c'est la coutume serbe. Il y avait quelque chose de profondément émouvant dans ces honneurs rendus par gratitude à la mémoire d'une jeune fille des Highlands.

Activité féminine à l'Étranger

Chez les nouveaux alliés

La revue intitulée *Attività femminile sociale* du 15 avril annonçait déjà la formation d'un Comité romain pour l'organisation féminine en cas de mobilisation et de guerre, sous la présidence de la princesse de Sonnino Colonna, présidente honoraire; comtesse Spalletti Rasponi, présidente.

Ce Comité a recueilli des adhésions pour les branches d'activité suivantes :

Assistance hospitalière (infirmières diplômées, aides infirmières, visiteuses, correspondance.

Bureau d'informations pour les combattants.

Assistance infantile : asiles, écoles, garderies, etc.

Secrétariat, dactylographie, comptabilité.

Services publics : postes et télégraphes, voitures, trams, inspection d'hygiène, nettoyage des rues.

Travaux domestiques, travaux de couture.

Travaux agricoles, industriels, commerciaux, de banque.

Travaux non compris dans les catégories ci-dessus.

On voit que nos « amies latines » n'oublient rien et apportent dans leur organisation la clarté et l'ordre qui assurent d'avance le succès.

Un précédent

Le soldat Tchinin, blessé déjà deux fois tandis qu'il ravitaillait en munitions des troupes sur le front, accomplit sa mission jusqu'au bout, et tombe enfin, frappé d'une balle en pleine poitrine. On épingle la croix de Saint-Georges sur la capote de ce brave et on le porte à l'hôpital. Là, grand embarras. On s'aperçoit, en effet, que le soldat Tchinin est une jeune ouvrière, Anna Krazilnikovna. Or, jamais encore la croix de Saint-Georges n'a été donnée à une femme.

Le tsar, jugeant que l'héroïsme de l'acte n'était pas moindre pour avoir été accompli par une jeune fille, a ordonné le maintien de cette haute récompense.

Mlle Krazilnikovna est la première femme décorée de la croix de Saint Georges. Gageons qu'elle ne sera pas la dernière.

Sympathies neutres et alliées

Nous avons déjà mentionné plusieurs fois dans *La Française* des manifestations de sympathies des neutres et alliés pour la France. Nous réunissons encore aujourd'hui pour nos lecteurs quelques-unes des plus significatives, parmi ces dernières, qui nous sont connues. Rien n'est plus propre à fortifier notre courage que ces élans d'amitié et ces preuves de solidarité qui témoignent aux yeux du monde pour le parti du bon droit et de la justice.

***

Le 14 juillet de minuscules drapeaux français seront *vendus* dans les rues de *Londres* et le produit de la vente versé intégralement au Fonds de secours pour les blessés français, le French Relief Fund.

Miss Paget, sœur du général, a réuni dans sa propriété de Cannes une soixantaine de blessés à qui elle a distribué des souvenirs et des dons.

Un deuxième convoi de voitures automobiles pour l'ambulance *russe* aux armées françaises, dont le siège social est, 63, rue de Prony, a été béni en présence de M. d'Ornsbechine. Cette formation sanitaire ambulante comprend des salles mobiles d'opérations et voitures radiographiques.

La péniche-ambulance offerte à l'Union des Femmes de France par la colonie *danoise* va rejoindre et compléter à Lyon la formation sanitaire qui a déjà évacué de grands blessés à la satisfaction de l'autorité militaire.

Mme John Astor a donné dans sa propriété de *Grosvenor square*, un grand concert pour l'hôpital anglo-américain.

Le Comité de l'Union des Femmes de France a recueilli à *Pétrograd* et dans diverses villes de *Russie*, environ 50.000 roubles destinés à nos soldats et blessés.

Sympathies américaines. — La princesse Wismewska est à New-York occupée à former un Comité pour venir en aide aux victimes de la guerre en Pologne.

M. Jusserand, ambassadeur de France, a assisté au Congrès des « Filles de la Révolution ». Cette société est formée des descendantes des combattants de la Révolution. M. Jusserand a prononcé les paroles suivantes : « Les Etats-Unis se sont comportés dans la crise européenne d'une façon qui commande la gratitude du monde. »

Les conférences faites en Amérique en faveur des Belges par Mme Vandervelde ont produit un million et demi de francs.

Mme Hermann Hayes, femme du directeur de la Banque Hayes et Cie, n'a pas cessé d'exercer son active charité à l'égard des blessés.

M. Sharp, ambassadeur des Etats-Unis, au dîner du Haward Club, présidé par M. James Hyde a développé l'idée que le peuple français est celui qui ressemble le plus au peuple américain. Puis M. Brieux, dans un très beau discours a parlé des femmes américaines, telles qu'il les a vues dans son récent voyage : « Messieurs, vos femmes, vos mères, vos sœurs, vos filles s'ingéniaient, s'agitaient, se démenaient, mais comme on s'agite et se démène chez vous, c'est-à-dire pratiquement, et elles vidaient leurs bourses sur un tas commun, et lorsqu'elles avaient vidé leurs bourses elles prenaient dans les bourses de leurs amis, dans celles des étrangers, des passants même, et tous les dollars ainsi récoltés se transformaient en paquets très nombreux dans lesquels on avait mis non seulement l'utile, mais un peu de superflu, quelques douceurs, quelques gâteries, un peu de tendresse maternelle... »

De New-York on nous écrit :

Un mouvement féministe des plus marqués se produit en ce moment en faveur des femmes françaises et l'œuvre poursuivie en ce sens est dû à l'initiative de la Société le Lyceum dont la présidente est Mme Carlo Polifème.

Nous devons à la généreuse Amérique l'hôpital modèle installé dans les locaux du Lycée Pasteur, à Neuilly et son annexe fondée à Juilly, aux frais de Mrs. Harry Payne, et quatre vingt-quatre ambulances automobiles qui circulent de Dunkerque à la Woëvre.

Pour finir cette énumération qui ne contient qu'une bien petite partie des sympathies étrangères à la France, voici la lettre jointe à une layette envoyée par une femme canadienne à l'une de nos jeunes mamans françaises :

« ... Cette petite layette est tout ce qui reste de nos trois bébés passés bientôt, hélas! du berceau à la tombe. Mère, faites en de nouveau un nid d'espérance. Procurez à des Canadiens la douce joie de se départir de ce qu'ils ont de plus précieux pour vêtir un des enfants de la France...

« Maman inconnue, une tendresse affectueuse, mais lointaine, s'intéressera toujours à votre cher petit... »

Erreurs de l'Assistance publique et privée

Nous recevons la lettre suivante que nous signalons aux œuvres d'assistance aux mères :

« Je suis chargée dans ma commune de visiter les femmes qui demandent le bénéfice de l'assistance aux femmes en couches.

Cette nouvelle loi, établie depuis plus d'un an, accorde un secours à la femme pour qu'elle ne reprenne son travail que 28 *jours après l'accouchement*; malheureusement cette indemnité n'est versée que *six semaines* après les couches, de sorte que les femmes réellement nécessiteuses, qui n'ont personne pour les aider ou leur avancer de quoi vivre (telles les filles-mères abandonnées) sont obligées, à la sortie de l'hôpital, de reprendre leur travail et par ce fait perdent leur indemnité.

Je vois ce cas fréquemment.

Il faudrait que l'indemnité soit versée chaque semaine, car c'est au moment de l'accouchement que la femme a surtout besoin de secours. »

Une visiteuse du Bureau de Bienfaisance.

ÉCHOS

Les conférences faites par Mme Vandervelde, en Amérique, au profit des Belges, ont rapporté la jolie somme de 1 million 1/2 de francs.

A Madagascar s'est ouvert un collège de jeunes filles.

Mlle Yvonne Trouard-Riolle a présenté à l'Académie d'Agriculture une étude biologique sur le radis cultivé.

***

On lit dans la *Gazette de Cologne* ces lignes extraordinaires, qui ont pour but d'exciter le patriotisme et surtout de dérider la bourse des Allemandes : un destin tragique a voulu que ce fût justement notre empereur de paix qui conduisit la plus formidable guerre que l'Histoire ait jamais enregistrée. Confiant en Dieu, il s'est plié à l'inévitable. Son cœur est rempli de douleur à la vue des grandes misères que supporte son peuple. A cela s'ajoutent les basses calomnies répandues contre lui par la haine de nos ennemis. Tous les Allemands en sont révoltés, et surtout les femmes. Celles-ci doivent donc, malgré leur propre douleur, présenter publiquement à l'empereur un grand hommage d'amour et de respect.

DEMANDES DE NUMÉROS

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien noter qu'à partir du 30 juin 1915, les exemplaires de « La Française » parus en 1914 seront vendus un franc l'exemplaire, comme le sont déjà ceux des années précédentes.

Jusqu'à cette date ils seront expédiés au prix de 0.10 en France et 0.15 à l'Etranger; recommandation en plus (0.10 pour la France, 0.25 pour l'Etranger), pour les numéros parus jusqu'au 31 juillet 1914.

Ceux parus depuis la guerre jusqu'au 31 décembre 1914, à raison de 0.25 pour la France, 0.30 pour l'Etranger.

Les numéros de 1915 demandés par poste valent 0.10 l'exemplaire, franco France, 0.15 franco Etranger.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE

A PARIS ET EN PROVINCE

Habitations à bon marché pour les familles nombreuses

Dimanche dernier, a été inauguré le second des immeubles construits par la Société d'habitations à Bon Marché du 16e arrondissement de Paris et situé 87, rue Boileau. Le but de cette Société est de procurer des logements salubres aux familles nombreuses à faible salaire, tout en réservant aux capitaux engagés une rémunération équitable et de tout repos. Les locataires doivent, pour être admis dans les logements de 3 et 4 pièces, avoir au moins 4 enfants de moins de 16 ans. Le prix des 4 pièces avec 4 enfants est de 450 francs; de 3 pièces avec 4 enfants, 410 fr. Le prix diminue de 10 francs par chaque enfant en plus de 4. Les logements de 2 pièces sont réservés aux veuves chargées d'enfants.

Les préoccupations d'hygiène et de confort ont été apportées à la construction du nouvel immeuble par M. Gaston Ernest, l'habile architecte, administrateur délégué de la Société. La ventilation a été l'objet de soins spéciaux par la cour très vaste et par l'ingénieuse dispositiondes escaliers. Les cuisines-salles à manger ont des dimensions qu'envieraient beaucoup d'appartements de 1.500 et 2.000 francs; chaque logement est pourvu de water closets particuliers.

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, assisté de M. le Préfet de la Seine et de M. le Président du Conseil municipal de Paris, ont présidé l'inauguration du deuxième immeuble de la Société d'habitations à bon marché. Le Ministre a insisté sur ce point, que le logement est un facteur de force morale et de vertu domestique.

Nous reviendrons sur cette idée, que *La Française* tient à répandre et développer, en parlant dans la suite du premier immeuble créé par la Société et où avaient été très heureusement organisés des cours d'hygiène et d'enseignement ménager. Car dans cette œuvre des habitations à bon marché a sa place une partie éducative et morale qui se rattache à l'œuvre de défense nationale.

Plusieurs autres discours ont été prononcés par le Vice-Président de la Société, M. Risler, remplaçant le Président, M. Borel, malade, M. le Préfet de la Seine, M. le Président du Conseil municipal, M. Paul Strauss, sénateur, et M. le Dr Pierre Bouillet, maire du XVIe arrondissement, qui prête à cette œuvre son appui zélé et éclairé.

Pour les veuves — Pour les jeunes filles

L'Association charitable en faveur des veuves des officiers, reconnue d'utilité publique en 1911, est en voie de réorganisation. — Siège social : 27, rue d'Anjou.

Une Association d'aide aux veuves des militaires s'est constituée sur l'initiative de la baronne Edgard Lejeune, née princesse Marg. Murat.

Pour les jeunes filles Belges vient de se fonder à Paris l'œuvre du Sou de la jeune fille. Les carnets de bons servant à recueillir les souscriptions peuvent être obtenus, 56, rue Jacob, au siège social de l'œuvre.

Pour les soldats

Les aveugles : M. Ferdinand Laty, qui est aveugle lui-même, étudie très à fond la question de la rééducation des soldats aveugles. « Les Amis des soldats aveugles » ont déjà organisé une œuvre très touchante qui se propose d'enseigner à ces glorieuses victimes de la guerre un métier qui les fera vivre. En dehors de la brosserie et de la musique dans lesquelles des quantités d'aveugles ont trouvé des occupations rémunératrices, il indique de nouveaux débouchés, par exemple les bureaux téléphoniques peu importants, les manufactures de tabacs, la représentation commerciale, etc.

Le massage est une profession que les aveugles, au toucher subtil, pourraient étudier. L'industrie des jouets, le rembourrage des poupées, tout ce qui demande de la patience et des mains adroites, peut être enseigné aux aveugles. Un asile annexe des Quinze-Vingts a déjà recueilli un certain nombre de soldats privés de la vue.

La section de la Croix rouge française de Neuchâtel (Suisse) a été particulièrement active; sous la présidence de Mme L. Ceré. Fondée le 28 septembre 1914, elle n'a cessé d'expédier au Comité central de Berne, qui les a dirigés sur les places fortes de l'Est, d'importants approvisionnements de linge, vêtements, tabacs et de *cannes* pour les blessés.

Pour les enfants de la grande guerre

Chaque enfant de France appartenant à une famille aisée est invité à adopter un frère ou sœur de la guerre dont le père est mort pour la Patrie.

Les enfants de France désireux de prendre part à l'Union fraternelle des Enfants de la grande guerre sont priés de s'adresser, 5, rue du Pré aux Clercs, Paris.

L'œuvre est placée sous la direction de l'Association nationale française, dont le président est M. Emile Flourens, ancien ministre.

A NOS LECTEURS

Nous prions nos lecteurs de faire savoir à leurs amis qu'on peut encore souscrire les abonnements à *La Française* partant du 1er novembre 1914, jusqu'au 30 novembre 1915, aux conditions ordinaires de 6 francs pour la France et de 8 francs pour l'Etranger. Ces conditions ne pourront être maintenues longtemps, car notre réserve des numéros parus depuis la guerre s'épuise rapidement.

Nous prions instamment nos abonnés de l'Etranger, qui ne peuvent en ce moment nous faire parvenir le montant du renouvellement de leur abonnement, de nous en prévenir et de nous dire si nous devons continuer à leur adresser le journal. Le règlement de ce renouvellement serait reporté au jour où il sera possible de l'exécuter.

Aux abonnés des pays dont le trafic d'argent par la poste est possible, nous demandons de rester en règle avec notre caisse et de nous simplifier ainsi le travail déjà si compliqué par les événements.

LES LIVRES

Les carnets d'une infirmière, par Noelle Roger. Minger frères, éditeurs 2, rue Antoine-Dubois.

Je connaissais Noelle Roger par ses beaux romans : « l'Impossible oubli », « Apaisement », « Docteur Germaine », etc. Mme Noelle Roger apparaît dans ses œuvres tellement française de cœur et d'esprit que j'ignorais qu'elle fût Génevoise. Je la rencontrai avec un vif plaisir dans sa ville-patrie lorsqu'elle m'y apporta, en don de bon accueil, ses « Carnets d'une infirmière ».

L'auteur a passé plusieurs semaines dans un hôpital de France. Ses carnets sont faits de souvenirs personnels « écrits, m'a-t-elle dit, au courant de la plume, sans littérature... »

J'ai lu les trois premiers carnets — un quatrième va bientôt paraître. Ces lignes écrites « au courant de la plume » sont celles qui émeuvent, qui déchirent l'âme et qui pourtant font du bien...

« C'est un témoignage » dit l'infirmière dans sa préface : « comme *ils* savent souffrir! »

Il serait impossible d'analyser une telle œuvre, précisément parce que « ce n'est pas de la littérature »...

L'infirmière dépeint la salle d'opérations. Ne cherchez pas dans sa peinture un effet de réalisme voulu ; elle transcrit simplement ce qu'elle a vu :

« Ah! toutes les affreuses plaies qui se confondent dans ma mémoire : jambes brisées et labourées, bras en compote. Une oreille à demi arrachée, trouée par une balle ; l'homme a la figure gonflée, la bouche de côté. Un autre a un grand morceau de la joue enlevée. Un autre a dans l'épaule un trou si large qu'on y pourrait mettre la main...

... Le chirurgien écarte les lèvres de la plaie, il y plonge ses doigts, il cherche, il fouille dans le sang... ses mains sont rouges... soudain un jet de sang et de pus nous arrose tous... Le silence est oppressant ; on n'entend que le bruit du gaz et de l'eau qui bout et par instant le gargouillement des doigts dans le sang et le petit craquement des os sous le davier... »

Pendant une heure de détente l'infirmière cause avec l'aumônier :

« Je me tournai vers le prêtre pour lui demander une consolation ; il répondit doucement :

— Il n'y a pas une seule de leurs souffrances, pas une seule des larmes de leurs mères et de leurs femmes qui soient vaines. Nos soldats se battent pour quelque chose de plus grand encore que la patrie. Ils se sacrifient pour que vienne le règne de la paix... »

L'instinct de l'artiste, ses sensations particulières transpercent dans quelques passages à travers le rôle anonyme de l'infirmière. Noelle Roger a saisi et rendu l'atmosphère spéciale de ce lieu de douleur où pourtant pénètre l'invincible espérance, la gaîté du soldat français que les pires atrocités ne parviennent pas à désarmer. Un nouveau venu raconte qu'il est resté blessé 48 heures sur le champ de bataille :

— « Ce sont les morts qui m'ont fait partir... ils sentaient trop mauvais... Il disait cela d'une voix tranquille, et parfois il riait presque... »

Lisez dans le troisième carnet, « Silhouettes d'hôpital » le récit de la fête de Noël : le chœur des infirmières et le chœur des soldats entonnant la « Marseillaise », le visage heureux des convalescents, le grand sapin entouré d'ampoules électriques tricolores...

... « Pendant ce temps un soldat agonisait et les infirmières penchées l'entouraient, s'efforçant de le cacher aux camarades. Un seul mot revenait sur ses lèvres pâles et desséchées : maman!... ma maman!... Et les mains des femmes courbées sur lui effleurent son front s'efforçant de lui donner l'illusion de la caresse maternelle... »

Il n'y a pas que ceux qui meurent, Dieu merci! il y a tous ceux qui guérissent : Ce petit engagé volontaire que pendant plusieurs semaines on disputa à la mort :

« ... Son visage, qui demeura si longtemps blême et tout crispé de souffrance, a repris sa fraîche allure de jeunesse, ses joues arrondies, son joyeux regard. Les infirmières qui passent lui sourient, il est un peu leur enfant gâté... »

Et le départ de ceux qui retournent au feu :

« Ils avaient leurs uniformes remis à neuf, impeccables. Ils se tenaient très droits, alignés devant nous. Ils reprenaient d'instinct leur attitude de soldats dans le rang et leurs mines étaient sérieuses...

... Ils partent. C'est le devoir. Ils l'acceptent d'un cœur affermi. Ils ne vont plus là-bas comme à une fête en se grisant de paroles et de chansons. Ils sont des hommes clairvoyants et mûris. Et leur résolution silencieuse, leur sacrifice averti m'apparaissent d'une grandeur qui dépasse toutes les autres... »

... Je n'ai pu mieux, pour vous faire connaître les carnets d'une infirmière, que de citer le texte. Lisez entièrement « le témoignage de Noelle Roger. Il n'est en ce moment pour aucune Française de meilleure lecture.

Martho Pattez.

Pens. fam. de 1er ordre p' dames dist. et cultiv. ayant un caractère sympathique et affable. Dans ces conditions, prix très avantageux.
Bureau *La Française*, A. B. H., 10. 1008

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

J'OFFRE Conseils, Appui aux Familles. Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager. Je négocie toutes Valeurs cotées ou non (argent de suite). J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le moratorium. Georges HARMOIS (J), boulevard Voltaire, 119, Paris. Tél. Roquette 43-34. (28e an).

La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. BLANCHER, 247, RUE SAINT-HONORÉ
ANDRÉ TOURNON, SUCCr

Après la Victoire...

LA MAISON DE VIE SOCIALE

Quand la guerre sera terminée, de nouveaux devoirs s'imposeront. Nous ne saurions y songer trop longtemps à l'avance car, s'il faut souhaiter que l'œuvre de reconstruction s'effectue rapidement, nous devons également désirer qu'elle soit aussi parfaite que possible.

Une institution qui a déjà fait ses preuves en Angleterre et aux Etats-Unis, pourrait contribuer efficacement à cette œuvre. En tout autre temps elle eût peut-être semblé bien vaste à entreprendre, mais, maintenant que les bonnes volontés sont de toutes parts éveillées, que ceux qui restent ont senti qu'il y a des devoirs patriotiques à accomplir ailleurs que sur les champs de bataille, nous ne doutons pas qu'elle puisse se réaliser aisément dès que viendront les jours meilleurs.

Le projet a déjà intéressé, enthousiasmé même de nombreuses personnalités, élite des milieux les plus divers; beaucoup ont promis leur concours actif et forment dès maintenant les comités de propagande et d'action de « l'Alliance Nationale d'Education civique », dont la première préoccupation est de diffuser, dans toutes les régions de la France, l'idée des « Maisons de Vie sociale ».

A l'heure actuelle, chaque village de langue anglaise possède sa « Maison de vie sociale ». La France, elle a 300.000 cafés et les villes de garnisons possèdent 50.000 cabarets à service féminin où la prostitution s'associe à l'alcoolisme pour démoraliser et détruire notre peuple.

Les Anglais et les Américains trouvent rationnel de prélever, dans chaque cité, une taxe spéciale, établie par une loi d'Etat et destinée à la création et à l'entretien de ces maisons de vie sociale qui ont pour but d'instruire, d'éduquer et de distraire l'ensemble des citoyens. Ils trouvent aussi urgent de travailler à leur développement physique, intellectuel et moral que de veiller à la beauté de leurs jardins et au bon entretien de leurs cités. (Cette taxe municipale est en général de 0,10 par 25 francs d'impôt; Brighton, ville de bains de mer, frappe les étrangers et prélève 0,30 par 25 francs; Boston n'a pas hésité à s'imposer 3 francs par tête).

Grâce à cette taxe municipale, aux dons d'argent, de terrains, de livres et d'instruments éducatifs, les maisons de vie sociale dotées de la personnalité civile sont nombreuses et prospères.

Si, dans les 48 Etats de l'Union Américaine chaque village a « sa maison », il est des grandes villes où ces maisons se sont multipliées.

C'est au centre de la cité qu'est édifiée la maison-mère; on a choisi pour son emplacement la rue la plus belle et la plus mouvementée. Elle se distingue des autres monuments par son style spécial, sobre et harmonieux. De loin on se sent attiré vers ce grand bâtiment qui n'a rien d'austère; aussi, nombreux sont les passants qui, bien qu'appartenant aux milieux les plus divers, trouvent plaisir à y entrer.

La maison-mère, comme ses succursales de quartiers, est ouverte de 8heures du matin à 10 heures du soir, sans interruption. Le soir elle est éclairée très intensément car Anglais et Américains ont remarqué combien la lumière attire la foule.

Voici, dans les grandes lignes, les principaux services que doit contenir « la Maison de vie sociale ».

Sous-sol :

Bains douches;
Piscine;
Salles de gymnastique; etc., etc.

Rez-de-chaussée et 1er étage :

Bibliothèque publique comprenant :
1° Vastes magasins à livres, photographies et autres documents;
2° Salles de lecture pour hommes et femmes;
3° Salles de lecture pour enfants;
4° Comptoir pour le prêt à domicile;
5° Salle des ouvrages de références;
6° Salle des journaux de toutes opinions.

Salons de conversation.
Salles de projection, cinéma éducatif, jeux éducatifs.
Salles de musique.
Locaux pour les expositions éducatives de tout genre.
Auditorium et bureaux loués à bas prix à toutes Sociétés d'intérêt social sans distinction qui se trouvent ainsi groupées.
Série de services collectifs.

Aux étages supérieurs on peut également installer des ateliers de pré-apprentissage, des ateliers pour lutter contre l'exploitation du travail à domicile (Sweating System), etc.

Chaque quartier doit posséder une succursale moins vaste que la maison-mère mais édifiée d'après les mêmes principes techniques.

La maison de vie sociale est administrée par les Educateurs sociaux. Pour être admis à ces fonctions il faut : Avoir plus de 25 ans, une très forte culture générale et aussi... des qualités d'apôtre, celles-ci attestées par un long stage. Les éducateurs sociaux sont préparés à leur tâche délicate dans des écoles spéciales, pendant trois ans. Ce sont en général des femmes. Ces fonctions sont très bien rétribuées.

Les éducateurs sociaux ont non seulement à administrer matériellement la maison de vie sociale, mais doivent se tenir en relation constante avec les citoyens de toutes catégories : patrons, ouvriers, employés, parents, enfants, etc.

Ils sont chargés de constituer un dossier sur chaque enfant qui fréquente la maison de Vie sociale; des fiches, indiquant non seulement les maladies de l'enfant, mais encore les traits essentiels de son caractère, ses aptitudes, etc., servent à diriger intelligemment celui ci lorsqu'il s'agit pour lui de choisir une profession.

L'Etat n'a rien à voir dans la gestion des maisons de vie sociale. Elles sont contrôlées par un Comité composé de conseillers municipaux (de la majorité et de la minorité) de professeurs, d'officiers, de représentants des donateurs, de délégués des groupements, etc.

La neutralité est absolue : catholiques, protestants, israélites, libres-penseurs, etc., sont également les bienvenus car « La Maison de Vie Sociale » doit être la « Maison de tous ».

La plupart des services essentiels des « maisons de vie sociale » existent déjà en France, mais ces institutions multiplieront infiniment leur pouvoir d'action en centralisant, en coordonnant leurs efforts.

Nos « Maisons de vie sociale » ne ressembleront pas à celles des autres pays; elles seront adaptées à notre tempérament, elles répondront au goût et aux aspirations de notre peuple. Profitons des exemples si encourageants des pays de langue anglaise; profitons de leur expérience et tâchons, à notre tour, par les modifications et les améliorations que subira cette institution chez nous, de servir plus tard de modèle à d'autres nations.

« L'Alliance Nationale d'Education Civique » a pour but non seulement d'introduire en France la maison de vie sociale mais encore de travailler par tous les moyens au développement de tout ce qui peut améliorer intellectuellement, moralement et physiquement l'individu. Les associations pour la création de cités-jardins, de jardins d'enfants, de collège d'athlètes, les ligues contre l'alcoolisme, pour la repopulation et tant d'autres œuvres de progrès social trouveront en elle le meilleur agent de diffusion.

Chacun peut y apporter une activité également utile, soit en coopérant à l'œuvre générale, soit en s'attachant plus particulièrement à l'une des œuvres qu'elle rallie, mais les femmes sont appelées à y remplir un rôle tout particulièrement important. Elles n'auront jamais une plus belle occasion de répandre les idées généreuses à la défense desquelles tant d'entre elles consacrent une si noble activité. Presque toutes, dès le début de la guerre, elles ont cherché à se rendre utiles. Ne laissons pas faiblir nos activités, travaillons à donner quelques joies à ceux qui reviendront, à rendre la vie moins dure à celles qui, chaque jour, souffrent et peinent. Appliquons-nous à éduquer le mieux possible ceux qui formeront les générations de demain; efforçons-nous d'élever le niveau intellectuel et moral des masses; éveillons en chaque être l'amour de l'ordre et du beau; apprenons à tous à aimer les plaisirs sains; préparons des générations vigoureuses et saines, une humanité meilleure et plus heureuse...

S. Duchêne.

Que toutes les personnes que cette question intéresse et qui désirent avoir de plus amples renseignements, écrivent à M. H. Oger, secrétaire général, 7, rue Oblin, ou à Mlle S. Duchêne, secrétaire, 10, quai Debilly. Qu'elles envoient leur adhésion, qu'elles travaillent à diffuser l'idée ou qu'elles apportent leur concours actif, si limité soit-il, toutes seront également bien accueillies.

NOUS AVONS REÇU

Pour le budget

De Mme Raspail . . . . . 5 fr.

Abonnements de propagande

Du groupe de l'Union française pour le Suffrage des Femmes d'Alger (6 abonnements) . . . . . 36 »
De Mlle Fouaux (1 abonnement) . . . 6 »

A tous nous adressons nos vifs remerciements.